



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## **Délibération 2022-041 du 5 avril 2022.**

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 5 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 28 mars 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, M. GARIN, C. MEGRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE,

Mm Ph. LESAGE, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, J. PETIT, F. SELLIER, Ch. LAGNIEZ, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, S. DEROUBAY.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,  
Mme A.S. DELAUTTRE, absente et excusée, a été suppléée par M. F. CHATELAIN,  
M. Ph. LESAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE,  
M. E. BIANCHIN, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DELATTRE,  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,  
M. J. PETIT, absent et excusé, a été suppléé par M. N. GAMAY,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme Martine BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

## **Objet : Budget Primitif 2022 - Tableau des participations.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de délibérer sur le tableau des aides et des participations accordées à différents organismes et institutions avec lesquels l'intercommunalité est en relation.

Monsieur le Président propose de valider les différentes participations versées dans le cadre de l'exercice 2022 qui seront reprises dans le cadre du vote du budget principal de l'intercommunalité au titre du budget primitif 2022.

Monsieur le Président propose ensuite de détailler les participations versées aux organismes avec lesquelles l'intercommunalité est en relation.

.Participations	2022
A2E PLIE	41 184,00 €
BGE	6 200,00 €
Initiative Ternois Artois	28 194,00 €
AIR	50 000,00 €
COIN FAMILIAL	20 000,00 €
BRIF	42 631,00 €
AISM - EVE	23 720,00 €
REGAIN	15 625,00 €
MISSION LOCALE	50 437,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les propositions de participations versées à différents organismes et acteurs dans le cadre du budget principal au titre de l'exercice 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement des participations attribuées à chaque organisme ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget primitif 2022 au titre du budget principal (section de fonctionnement – Chapitre 65 –Article 6574).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL.**